

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 11 JUILLET 2025 A 19 HEURES 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 juillet à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Denis PRÉVOST, maire.

Étaient présents : M. PRÉVOST Denis, M. MAGNIER Frédéric, M. CHRETIEN Bruno, Mme VANDENBERGUE Marie, Mme LELEU Martine, M. LECOCQ Patrick, M. CLABAUT Daniel, Mme LECOCQ Sylvie, M. TOURNEUR Yannick

Absent(e)s non excusé(e)s : M. SCAPPE Sébastien, Mme LAVOGIEZ Fanny, Mme DERENTY Amélie

Absent(e)s excusé(e)s : Mme GRIGNON Isabelle qui donne procuration à M. MAGNIER Frédéric, Mme GUILLEMANT Chantal, Mme DENEUFÉGLISE Micheline qui donne procuration à M. PRÉVOST Denis

Secrétaire de séance : M. LECOCQ Patrick

Ordre du jour de la séance :

1. Demande de subvention FARDA pour les travaux de rénovation énergétique à la salle des fêtes
2. Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 MAI 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Cession du foncier entre l'EPF et SAS 3B

Accordé à l'unanimité

1. DEMANDE DE SUBVENTION FARDA DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de rénovation de la salle des fêtes pour réduire les coûts énergétiques. Il ressort que le montant de cette opération s'élèverait à **362 415,00 euros HT**.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département du Pas-de-Calais au titre du FARDA.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes pour un montant de 362 415,00 euros HT
- **Sollicite** auprès du département du Pas-de-Calais une subvention au titre du FARDA
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

2. CESSIION DU FONCIER ENTRE L'EPF ET SAS 3B

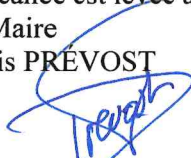
Monsieur le Maire fait lecture du projet de délibération. Il est demandé par l'assemblée de consulter l'EPF afin de procéder à des modifications sur la délibération qui sera présentée lors de la prochaine réunion du conseil.

3. QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire expose le devis établi par SDConseils Consulting pour l'élaboration du document unique. La validation du devis est approuvée par l'assemblée.
- En septembre, l'entreprise Martel Frères procédera à la rénovation de la toiture de la Chapelle Fatima.
- Mr le Maire résume le contenu de la réunion publique du 2 juillet concernant les problématiques de la RD 943.
- Un nettoyage complet des gouttières de l'église sera réalisé prochainement.
- Voir avec M. Philippe GRENIER, quelle procédure pourrai être engagée pour l'habitation succession Duriez.

La séance est levée à 20h20.

Le Maire
Denis PRÉVOST



Le secrétaire de séance
M. Patrick LECOCQ

